



« Sous les pales des hélicos : la plage de Pampelonne »

TEMOIGNAGES...

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
1	Administrée	18 janvier 2020	<p><i>« Je vous remercie pour votre réponse circonstanciée 23 octobre 2019 à mon courrier concernant les hélicoptères. Toutefois, vous ne répondez pas à l'une de mes questions (déjà posée dans mon courrier du 29 juillet 2019), pourquoi 5 hélistations sur la seule commune de Ramatuelle. Ce à quoi je rajoute une question, pourquoi des trajectoires recommandées qui ne varient pas d'une année sur l'autre... Si la pensée du retour du printemps, de l'été, était auparavant une idée joyeuse, c'est aujourd'hui devenu l'angoisse du retour des hélicoptères. Notre vie est devenue insupportable à cause de ces vols incessants. Et je n'évoque pas les problèmes de pollution, les dangers, l'absence de radar sur la presqu'île, le vide juridique etc... La situation est aberrante. Comme je vous l'ai déjà écrit, cette politique de laxisme avec ces hélicoptères attire un certain tourisme mais en repousse un autre... »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
2	Administré	17 février 2020	<p><i>« J'ai reçu la visite de Monsieur le sous-préfet à mon domicile le 24 janvier 2020 pour faire le point au sujet du problème récurrent du survol des hélicoptères sur notre quartier des Baraques ainsi que l'utilisation de l'ancien Karting comme hélisurface.</i></p> <p><i>J'ai eu le sentiment que cela ne fera pas avancer les choses !</i></p> <p><i>En effet, il m'a parlé de la fameuse barge en mer mais je n'y crois plus, cela fait des années que l'on en parle.</i></p> <p><i>Je lui ai parlé des passages sur le hameau (plus de 50 par jour) qui nuisent à notre bien être et notre santé, en tiendra-t-il compte, je suis sceptique !</i></p> <p><i>D'autre part, pas de réponse concrète au sujet du Karting, si ce n'est que les atterrissages existeront encore en 2020 !</i></p> <p><i>Est-ce que les « Politiques » pensent à la sérénité et à la santé des riverains et des touristes sur la plage car les hélicoptères passent très bas quand ils arrivent par la mer et les atterrissages se font souvent par l'ouest en passant au-dessus des habitations ?</i></p> <p><i>Pensent-ils également aux nuisances sonores ?</i></p> <p><i>Lorsque l'on parle autant d'écologie et pollution, il y a de quoi se poser des questions !</i></p> <p><i>Je m'étonne qu'une hélisurface puisse exister dans une zone protégée comme la plage et l'arrière plage de Pampelonne !</i></p> <p><i>Faut-il attendre qu'un accident se produise ?</i></p> <p><i>Les opérateurs ne respectent pas les règles en survolant à basse altitude et en dépassant généreusement le nombre de mouvements autorisés. Ils ne sont que rarement verbalisés et de plus l'amende encourue de 38 € est purement ridicule.</i></p> <p><i>Il est évident que je fais ce courrier pour le collectif du quartier des Baraques et que nous ne voulons pas encore supporter ces nuisances en 2020. »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
3	Avocat d'un administré	29 juillet 2020	<p><i>« Nous représentons Monsieur (X). Nous assurons notre pouvoir de représentation. Au nom de notre client, nous souhaitons faire la remarque suivante sur la révision prévue de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017. Notre client est le propriétaire de la résidence (...) Avenue des Lauriers roses en Ramatuelle et y séjourne de nombreux mois de l'année. Il est donc particulièrement affecté par le bruit causé par les fréquents vols d'hélicoptères. Tout récemment, notre client a commandé un procès-verbal de constat afin d'évaluer la situation sonore : En moyenne, un hélicoptère ou un petit avion survole ou passe le long de la propriété de notre client toutes les quatre minutes. Les émissions sonores considérables associées à chaque vol étaient mesurables jusqu'à trois minutes sur la propriété. Cet état de fait est tout simplement inacceptable pour notre client, car le bruit des hélicoptères dépasse largement les limites de pollution sonore en vigueur et ne permet donc pas d'assurer des conditions de vie saines.</i></p> <p><i>De plus, le bruit des hélicoptères nuit considérablement aux objectifs de protection de la zone protégée de la Corniche Varoise. Comme vous le savez, il s'agit d'une zone spéciale de conservation en vertu de la directive "Habitats" de l'Union européenne. Depuis le 7 novembre 2013, la Commission européenne inclut ce territoire dans la liste des sites d'importance communautaire de la région biogéographique méditerranéenne. Le Ministère de l'écologie, du développement durable et du l'énergie a désigné le site comme zone de protection spéciale le 26 juin 2014.</i></p> <p><i>En continuant à tolérer le bruit des hélicoptères, la République française manque à l'obligation qui lui incombe en vertu de la directive « Habitats » de prendre des mesures appropriées pour protéger tes habitats ainsi que la faune et la flore sauvages. En particulier, les États membres sont tenus d'éviter toute détérioration ou perturbation qui pourrait avoir un effet négatif significatif eu égard aux objectifs de la directive, notamment sur les zones protégées. Selon la Commission européenne, le bruit peut être une perturbation pertinente au sens de la directive prenant en considération son intensité, sa fréquence et sa durée.</i></p> <p><i>Dans ce contexte, nous vous demandons de rectifier les erreurs de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 afin qu'à l'avenir il y ait une réduction significative et vérifiable du nombre de vols d'hélicoptères au-dessus ou le long de la propriété de notre client et au-dessus ou à proximité de la zone spéciale de conservation de la Corniche Varoise. En particulier, il est nécessaire d'augmenter sensiblement les heures d'interdiction de vol et de limiter davantage le nombre d'activités. La réduction proposée dans le projet ne peut être qu'un début! Seule une restriction des vols plus importante et plus durable garantira le respect des normes de pollution sonore actuelles, évitera de graves dommages à la Corniche Varoise et favorisera ainsi le maintien de la biodiversité - le but principal de la directive "Habitats". Si une telle restriction de vol n'est pas imposée prochainement, notre client déposera une plainte auprès de la Commission européenne et lui demandera de prendre les mesures appropriées pour que la République française respecte ses obligations au titre de la directive "Habitats". »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
4	Administrés	29 juillet 2020	<p><i>« je me permets de vous écrire aujourd’hui concernant les survols d’hélicoptères dans notre quartier. En effet nous habitons au Val de Riant depuis 7 ans. Depuis nous souffrons de survols d’hélicoptères qui ne respectent ni la hauteur ni les trajectoires la majorité du temps. Nous subissons des nuisances sonores résultant du fait que les hélicoptères volent a basse altitude. Nous avons même eu un hélicoptère qui s’est posé dans notre jardin (par hasard la gendarmerie de l’air était présent.....) il s’était trompé d’adresse. Depuis 7 ans j’essaie régulièrement de contacter les sociétés et de leur demander de respecter les règles ...sans succès. C’est toujours la même réponse....ce sont les pilotes qui ne respectent pas. Mise a part du fait que l’amende en cas d’effraction est ridicule et qui n’empêche personne d’enfreindre la loi. Aujourd’hui nous avons décidé d’aller plus loin et de nous joindre aux pétitions , notamment celle de Monsieur (X) car nous aimons cette région. J’aimerais terminé en disant que Ramatuelle est un cite exceptionnel et il qu’il devrait être possible de trouver une solution d’un héliport qui devrait permettre aux riverains de profiter de leur cite en tranquillité. »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
5	Administrés	13 août 2020	<p><i>« Suite à un message de (X)</i></p> <p><i>Il nous avise que soit disant le préfet va autoriser une helistation, sur le karting, de 30 poses jour.</i></p> <p><i>Si cela est exacte, nous tenons à vous informez qu il n est d'absolument pas envisageable cette helistation.</i></p> <p><i>Notre chemin n est pas fait pour recevoir un certains nombres de vans.</i></p> <p><i>Chemin ou nous avons nos maisons en bordures avec une poussière insupportable</i></p> <p><i>Tres dangereux.</i></p> <p><i>En plus nous sommes un site remarquable et protégé.</i></p> <p><i>Risque énorme d incendie et de crachs.</i></p> <p><i>Passage régulier juste au-dessus des toits de nos maison. Etc etc</i></p> <p><i>Il serait judicieux de faire réunion et nous l espérons tous votre soutien.</i></p> <p><i>Car cela n est plus possible. »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
6	Administrée	19 juin 2021	<p><i>« Habitante de la route de l'Épi (...)</i> <i>Autre nuisance, provoquée par un hélicoptère qui se pose plusieurs fois par jour en face de chez nous. Bruit intense et poussière partout. Est-ce normal? Surtout durant les week-ends.</i> <i>Je voudrais proposer, si possible d'installer la voirie au bas de la route de l'Épi et peut-être proposer aux hélicoptères de se poser dans le grand champs en bas à droite de la route de l'Épi...ce serait moins dérangeant.</i> <i>C'est vrai que nous sommes dans un endroit résidentiel, et quand cette propriété est devenue mienne, il n'y avait pas de voirie installée dans le Triangle, pas d'hélicoptères atterrissant dans les jardins, et pas le ballet incessant des livreurs pour les restaurants des plages ni des limousines noires. Les temps changent et l'inconfort arrive.</i> <i>J'aimerais une réponse à ma lettre, pour connaître l'opinion de la Mairie et du Maire, connaître les projets à venir pour plus de confort dans cette si jolie région de Ramatuelle... jadis peuplée de milles oiseaux et cigales...</i> <i>aujourd'hui c'est la musique disco des plages qui domine.</i> <i>C'est difficile! C'est dommage ! »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
7	Habitant de la Croix Valmer	6 juillet 2021	<p><i>« Nous aimerions que d'autres communes se joignent à vous pour faire cesser ces bruits et cette pollution engendrés par les hélicoptères. Sur la commune de la Croix Valmer nous avons le même problème . Ça devient un vrai fléau. Espérant que les communes du golfe fassent ensemble la même démarche pour que le préfet en tienne compte »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
8	Eventuels futurs administrés	7 juillet 2021	<p><i>« Nous sommes intéressés par l'acquisition d'un bien qui se situe dans le village de Ramatuelle, près de la D61 Route de la Rouillère 83350 Ramatuelle.</i></p> <p><i>Au vu du trafic aérien et notamment des hélicoptères, pourriez-vous me dire si la maison dont nous souhaitons faire l'acquisition se trouve en dessous d'un couloir aérien ?</i></p> <p><i>Avez-vous un plan de ces couloirs aériens ?</i></p> <p><i>L'agent immobilier avec qui nous sommes en contact n'a pas su nous dire ce qu'il en était. »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
9	Administrés	9 juillet 2021	<p>« Avant tout j'aimerais vous remercier pour votre initiative qui nous donne l'espoir que les nuisances provoqués par les hélicoptères seront un jour un mauvais souvenir .</p> <p>Nous habitons le val de rian , un endroit que nous avons choisis pour sa belle nature et calme .</p> <p>Forêt et vignes .</p> <p>Cela fait des années que nous avons fait appel a la gendarmerie de l'air sans succès .</p> <p>Les survols et poses sauvages dans la forêt et vignes sont inacceptables . Mais comme la gendarmerie nous a expliqué : au dessus du val de rian il n'y a pas de règles imposés . Ce qui veut dire que di un hélicoptère veut raser votre maison il n'y a aucune loi que le lui interdit .</p> <p>Une pose sauvage serait puni avec une amende de 35 euro alors que mon mari a été amendé de 120 euro pour avoir fait du vélo a un moment ou c'était inderdit (il ne le savait pas).</p> <p>Nous avons les survols des hélicoptères qui vont a toutes les poses qui nous sont proches .</p> <p>Pendant les derniers 2 ans à cause du covid nous avons retrouver la nature sans hélicoptères .</p> <p>Plus d'oiseaux et phone en général qui nous fait dire que le bruit qu'occasionne les hélicoptères sont terribles pour la phone .</p> <p>Et avec le covid et l'arrêt des vols d'hélicoptères nous avons eu la preuve .</p> <p>La commune de ramatuelle fait énormément pour l'écologie et l'environnement .(d'ailleurs mon mari supporte régulièrement la protection du littoral et il ne comprends pas comment c'est possible d'accepter les hélicoptères)</p> <p>Plages construction Il n'est incompréhensible que on pollue avec les hélicoptères .et que ramatuelle est la seule commune qui est dérange par ces nuisances . »</p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
10	Touriste	24 juillet 2021	<i>« Nous souhaitons vous félicitez pour votre victoire en vue de réduire le vol des hélicoptères sur la commune qui est une vraie nuisance. »</i>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
11	Touriste	29 juillet 2021	<i>« Tout ceci sans parler du balai régulier des Hélicoptères privés (malgré l'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 25 JUIN 2021) pour éviter à ces fêtards argentés de se déplacer par la route comme tout le monde. »</i>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
12	Touriste	27 juillet 2021	<p><i>« Comme vos secrétaires ne l'ont conseillée je vous fais part d'un problème qui aurait pu avoir des conséquences graves Vers 11h ce matin un hélicoptère nous est passé presque en rase motte mon parasol s'est trouvé à l'envers et mes voisins derrière à 30m ont eu leurs 2 parasols arrachés et partis dans les airs. Je passe sur le bruit (7 ou 8 arrivées en 1h30) mais sur la dangerosité. Nous avons cru qu'il allait tomber. Plus de peur que de mal Je viens à ramatuelle depuis plus de 50 ans. Je connais le problème inhérent à ces déplacements. Je sais que vous avez été débouté le 5 juillet.</i></p> <p><i>J'espère que cela ne se reproduira pas. Nous nous verrions dans l'obligation de porter plainte.</i></p> <p><i>Je souhaite que vous réussissiez à atténuer ces nuisances sonores et autres »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
13	Sous-préfet de l'arrondissement	6 août 2021	<p><i>« Vous avez été sans doute informés d'un événement qui se serait tenu sur la plage de Pampelonne le 23 juillet vers 11H00.</i></p> <p><i>En première lecture, cette information pouvait paraître très inquiétante, à la fois en termes de sécurité du public fréquentant la plage, des résidents dans les villas, mais aussi sur le bon respect des dispositions réglementaires applicables aux aéronefs, aux hélicoptères pour ce cas.</i></p> <p><i>J'ai donc immédiatement demandé à la Gendarmerie des Transports Aériens de diligenter une enquête rapide.</i></p> <p><i>En voici les résultats:</i></p> <p><i>Les militaires détachés ont identifié l'hélicoptère et le pilote qui ne s'est pas rendu sur l'hélicoptère dite du "karting" mais dans une résidence privée bien identifiée située dans le secteur. Il s'agit donc d'une hélicoptère privée, hors du champ du transport public de personnes.</i></p> <p><i>L'étude de la trajectoire d'après les données techniques disponibles a permis de fixer à 117 mètres l'altitude de passage au-dessus de la plage, sans qu'il y ait d'ambiguïté sur cette informations dans la mesure où aucun autre appareil n'est passé à cet endroit aux horaires indiqués.</i></p> <p><i>L'éventuel témoignage de la "victime" identifiée, une vacancière de Manosque fréquentant de manière habituelle depuis de nombreuses années la plage naturiste selon ses dires, est donc mis à mal. Si les parasols ont été "arrachés", cela doit être pour une autre raison, et en ce qui concerne les baigneurs "profondément effrayés", il serait utile qu'ils soient identifiés pour être interrogés.</i></p> <p><i>Je me permets d'ajouter que je me documente sur la réalité des "allers retours incessants" sur le chemin qui dessert l'hélicoptère incriminée. »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
12 suite	Touriste	7 août 2021	<p>Complément au témoignage n°12 (événement du 23 juillet 2021) :</p> <p><i>« Immédiatement j'ai tel à la mairie qui m'a demandé de contacter la police des airs. Chose faite dans l'instant. J'ai laissé un message - pas de rappel de leur part. Sauf le 5/8 suite à intervention de M. le Maire.</i></p> <p><i>1^{er} appel : je donne toutes les indications</i></p> <p><i>2^{ème} appel : on me remercie, on me précise que grâce à mon témoignage ils savaient la compagnie incriminée. Ils devraient avoir une amende ???</i></p> <p><i>Je viens à Ramatuelle depuis 50 ans (je dis bien 50) je connais la problématique de ces atterrissages intempestifs. Toujours au même endroit.</i></p> <p><i>Pollution phonique et autre.</i></p> <p><i>Attestation pour servir ce que de droit.</i></p> <p><i>Est passible d'un an d'emprisonnement si faux témoignage.</i></p> <p>ATTESTATION DE TEMOIN</p> <p><i>Je soussignée (...)</i></p> <p><i>Atteste la véracité des faits décrits par mail à M. le Maire de Ramatuelle le 23.07.21. A savoir :</i></p> <p><i>A environ 11h je me trouvais sur la plage de Pampelonne - à lire - sous mon parasol sur la plage naturiste entre loueurs de jet ski et wc public au niveau de la borne d'appel de secours.</i></p> <p><i>Peu de monde sur la plage, derrière moi un couple venant de la Croix Valmer que je ne connaissais pas.</i></p> <p><i>Un hélicoptère marine foncé ou noir est arrivé par la mer à très basse altitude 8 à 10 m maxi - je pense moins.</i></p> <p><i>Nous étions sous sa trajectoire. Mon parasol - solide - s'est retourné. Je me suis accrochée à lui par peur.</i></p> <p><i>Derrière moi les deux parasols sont partis à 5/6 mètres dans les airs - comme moi les 2 personnes ont hurlé.</i></p> <p><i>Vous imaginez la frayeur éprouvée par nous trois.</i></p> <p><i>Nous étions scandalisés.</i></p> <p><i>PS le Sous-préfet a l'air de douter de la véracité des faits décrits - je suis surprise »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
14	Touristes	17 août 2021	<p><i>« Je vous écris car nous sommes profondément choqués par les nuisances sonores sur Pampelonne entre musique des restos plages genre Gigi à fond tout l'après midi et le ballet incessant des hélicoptères parfois volant très bas. Ceci nuit profondément aux efforts accomplis par la mairie pour redonner à la plage son aspect sauvage et préserver cette magnifique presque île de st tropez. Ces nuisances sont inacceptables en termes de gêne , d'écologie et de danger potentiel en cas de crash d'un hélicoptère et d'impact écologique.</i></p> <p><i>Que fait la mairie ?? Il doit y avoir des régulations ! »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
15	Administré	19 août 2021	<p>« Je voudrais signaler et avoir des informations sur l'activité de la société (X), qui utilise un terrain riverain de notre propriété (...) Chemin de Pré Long a Ramatuelle.</p> <p>L'activité a été particulièrement excessive aujourd'hui: continue ce matin de 9h à 13h et quelque peu plus sporadique dans l'après-midi et reprend fortement en début de soirée</p> <p>En pièces jointes veuillez trouver vidéos et photos prises à 17:15 ce jour</p> <p>Le chemin n'étant normalement accessible qu'à des riverains, je m'étonne de la capacité de cette société à opérer dans ces lieux, et certainement avec une fréquence aussi élevée</p> <p>Pouvez-vous s'il vous plaît m'apporter des éclaircissements? »</p> <div data-bbox="674 603 1706 1299" data-label="Image"> </div>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
16	Administrée	20 août 2021	<p><i>« Je me permets de revenir vers vous concernant les survols d'hélicoptères . Les hélicoptères volent actuellement à quasi toutes les heures . Hier soir nous avons subi un survol d'un gros hélicoptère assez bas à 21h30 qui se posait au château de Pampelonne. Avec la fermeture temporaire de kontiki et merle nous avons des pisés sauvages dans la forêt avoisinant notre propriété qui laissent parfois tourner les turbines pendant 3 vous 5 minutes qui est totalement interdit il me semble. Les hélicoptères rasant les collines et forêts d'une manière scandaleuse Nous avons des amis qui hésitent de quitter ramatuelle à cause des nuisances faite par ces appareils . Ce sont des personnes qui aiment cet endroit , qui ont investit énormément et qui aujourd'hui sont dégoûtés On ne peut pas passer en vélo ou à pieds dans les patapans mais les hélicoptères ont le droit de s'y poser . Enfin sachez que nous sommes prêts à entreprendre des démarches vis à vis des propriétaires des ces helistations car visiblement les compagnies aériennes sont intouchables et le savent . »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
17	Touristes	30 août 2021	<p><i>« Nous sommes en vacances depuis 2 jours dans votre commune et nous sommes impressionnés par l'incessant survol des hélicoptères hier sur la plage de Pampelone c'était toutes les 5 mn et même hier soir vers 19 h toutes les 2 minutes, dans le camping où nous sommes la voie aérienne empruntée est juste au dessus, de ce fait, pas un répit !</i></p> <p><i>Nous apprécions votre commune depuis longtemps et c'est dommage pour le cite.</i></p> <p><i>En partant à la plage hier dans un vignoble juste avant l'aire des campings cars un hélicoptère se posait dans le champ adjacent bordure de route et vignoble.</i></p> <p><i>Nous étions très surpris.</i></p> <p><i>J'ai vu vos recours en justice et Merci pour vos actions.</i></p> <p><i>Pour les personnes, la faune, la flore et ce coin magnifique.</i></p> <p><i>Une petite fille de 4 ans m'a dit " c'est un aéroport" ?</i></p> <p><i>Je n'avais pas compris ensuite, effectivement que sera demain sans votre action ?</i></p> <p><i>Merci de votre écoute. »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
18	Agence immobilière située à St-Tropez	31 août 2021	<p><i>« Je me permets de vous écrire afin de vous faire part de notre préoccupation quant à l'impact des hélicoptères sur la commune de Ramatuelle.</i></p> <p><i>Notre agence familiale, fondée en 1967 sur la commune voisine, Saint-Tropez, nous a permis d'assister au développement de l'immobilier dans notre région.</i></p> <p><i>Prisée par sa nature sauvage exceptionnelle et son calme dépaysant, vous défendez ses atouts avec la politique que vous menez, le projet d'aménagement du littoral de Pampelonne en est d'ailleurs la meilleure illustration en terme de protection de l'environnement. Cependant, nous avons également constaté l'essor des déplacements aériens en basse altitude, bruyant et polluant. En effet, si ce mode de transport est utilisé par une partie influente de notre clientèle, il se révèle être une nuisance majeure et souvent déterminante dans l'achat d'une résidence, principale et secondaire. Qui plus est, notre activité immobilière est de plus en plus réglementée et encadrée afin de sécuriser au maximum nos clients. Ceci étant, nous manquons d'informations sur les zones susceptibles d'accueillir des vas-et-viens d'hélicoptère. Cette situation nous fait craindre vivement une diminution à moyen terme de la valeur foncière de l'ensemble de la commune. Cela nous amène à certains questionnement : Comment pouvons-nous connaître les zones de rotations commerciales autorisées sur la commune ? Comment pouvons-nous savoir si les rotations remarqués par nos clients sont effectués en toute légalité ? Comment nos clients peuvent agir s'ils font face à de telles nuisances ?</i></p> <p><i>Par ailleurs, la nature internationale d'une partie de la clientèle, l'inaccessibilité aux informations légales et le manque de transparence nous entravent notre mission de conseil. Ce mélange favorise donc infractions et incivilités face à l'absence totale d'autorité sur le sujet. Ce chaos inquiète les professionnels locaux tous secteurs confondus, futurs résidents, et habitants à l'année. Sans évoquer la réduction de l'attractivité de la commune ramatuelleoise, ou le préjudice porté aux acquéreurs venus chercher le calme au prix fort, sans être certain d'en avoir pour autant. »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
19	Agence immobilière située à St-Tropez	3 septembre 2021	<p><i>« Je me permets de vous adresser ce courrier afin de vous faire part, en tant que professionnels de l'immobilier, de notre réelle préoccupation au sujet des réglementations des mouvements d'hélicoptères et du positionnement des Hélisurfaces dites « responsables » sur la commune de Ramatuelle.</i></p> <p><i>Notre agence, fondée en 1981, se situe sur la commune voisine de Saint-Tropez, et une grande partie de notre clientèle, locataire et acquéreur, s'oriente vers Ramatuelle pour profiter du cadre et de la tranquillité de votre commune. Particulièrement depuis le projet d'aménagement du littoral de Pampelonne, ayant pour objectif principal la protection de l'environnement et de conserver son authenticité :</i></p> <p><i>« Sauver Pampelonne, ses dunes, sa flore naturelle en voie de disparition. Préserver la plage, son sable, ses établissements menacés par les tempêtes de plus en plus violentes. Adapter l'économie et le site au climat qui change, à la mer qui monte. Renforcer l'ambiance naturelle du site, endiguer l'invasion des voitures, renforcer l'ambiance de cet espace naturel remarquable du littoral... pour qu'il reste longtemps encore à l'image de Ramatuelle : authentique. C'est le projet du Schéma d'Aménagement de la Plage de Pampelonne conçu par la commune de Ramatuelle et approuvé le 15 décembre 2015, par décret n° 2015-1675.»</i></p> <p><i>Malheureusement, nous entendons de manière persistante et récurrente les plaintes et agacements de nos clients au sujet des nuisances permanentes que les hélicoptères engendrent, aussi bien en termes de nuisances sonores, que de pollution. Les réglementations semblent beaucoup trop laxistes sur ce phénomène qui tend à dévaloriser de manière importante la commune aux yeux de notre clientèle.</i></p> <p><i>De nombreux propriétaires, principalement sur le secteur de Pampelonne, de l'Epi et de la Quessine, se plaignent du non-respect du nombre de mouvements d'hélicoptères, des plages horaires, et des emplacements absolument inadéquats de certaines hélistations dites « responsables », sans d'ailleurs savoir si certaines sont vraiment autorisées, et s'étonnent fortement du manque de contrôle de la part des autorités contre ce fléau.</i></p> <p><i>Par ailleurs, l'autorisation, apparemment accordée par la Préfecture, pour des hélistations « responsables » à proximité immédiate de propriétés dans des zones naturels protégés nous semble être en total contradiction avec la volonté de la commune d'opérer une transition écologique, débiter par le nouveau schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne. Ces emplacements entraînent non seulement les nuisances sonores dues aux mouvements d'hélicoptères, mais aussi la détérioration des sites et la pollution engendrées par le va et vient incessant des mini van ou limousines des compagnies privées venant récupérer leurs clients sur ces différents sites censés être classés et protégés.</i></p> <p><i>Sur votre courrier du 4 Août 2021 publié sur le site internet de la mairie, il est précisé la définition suivante d'une Hélisurface :</i></p>

		<p><i>Une « hélisurface » est un simple terrain utilisé très rarement, à titre « occasionnel » : 200 mouvements par an et 20 mouvements par jour au maximum selon la réglementation nationale, soit par exemple un terrain qui accueillerait moins de deux hélicoptères par semaine tout au long de l'année (moins de 200 mouvements). Dans ce cas, il n'y a ni étude d'impact, ni autorisation préalable et dès lors qu'il y a une nuisance phonique, le Préfet a le pouvoir d'interdire son utilisation.</i></p> <p><i>le fait que ces Hélisurfaces dites « responsables » aient la possibilité d'accueillir jusqu'à 200 mouvements par an, alors que l'activité touristique de Ramatuelle se concentre principalement sur les mois de Juillet et Août, soit 2 mois, n'est pas du tout logique et adéquat. Sur certains secteurs de Pampelonne, les rotations d'hélicoptères peuvent monter jusqu'à 10 - 12 déposes par jour. Cela ne relève en rien d'un caractère « Occasionnel » mais d'une activité commerciale soutenue, car les sites sont en plus exploités par au moins 3 sociétés différentes.</i></p> <p><i>Également, nous sommes réellement inquiets de l'impact que ces nuisances peuvent engendrer à court terme au niveau de l'attractivité de Ramatuelle, et bien évidemment du risque de dévalorisation du foncier de toute la commune. Les propriétaires et locataires sont attirés en majorités par Ramatuelle pour le charme, la quiétude et l'authenticité de votre commune, mais se trouvent confrontés à ces nuisances permanentes lors des mois de Juillet et Août, période à laquelle ils viennent profiter de leur résidence locative ou secondaire, qu'ils ont loué ou acquis le plus souvent au prix fort, sans finalement avoir la certitude de bénéficier de cette tranquillité tant mise en avant par la commune.</i></p> <p><i>Face à cette problématique réelle et persistante, nous espérons que votre action pour la régulation et l'encadrement des opérateurs sera la plus restrictive possible, pour le bien de la commune et de ses habitants.</i></p> <p><i>Nous vous remercions pour votre diligence. »</i></p>
--	--	--

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
20	Administrés	5 septembre 2021	<p>« Après de nombreuses années de recherche d'une résidence secondaire en France et plus précisément dans le Var, nous avons arrêté notre choix sur la commune de Ramatuelle. Nous avons fait l'acquisition cette année d'un bien situé Chemin de Pré Long.</p> <p>Nous avons été séduits par le magnifique cadre naturel préservé, l'offre culturelle de qualité exceptionnelle, l'authenticité du village. Par ailleurs, nous avons été extrêmement sensibles à votre démarche environnementale affirmée avec la mise en place d'une politique de conservation du littoral et le réaménagement des plages de Pampelonne, ainsi que le futur encadrement du mouillage des bateaux dans la baie (ZLEM).</p> <p>« Sauver Pampelonne, ses dunes, sa flore naturelle en voie de disparition. Préserver la plage, son sable, ses établissements menacés par les tempêtes de plus en plus violentes. Adapter l'économie et le site au climat qui change, à la mer qui monte. Renforcer l'ambiance naturelle du site, endiguer l'invasion des voitures, renforcer l'ambiance de cet espace naturel remarquable du littoral... pour qu'il reste longtemps encore à l'image de Ramatuelle : authentique. C'est le projet du Schéma d'Aménagement de la Plage de Pampelonne conçu par la commune de Ramatuelle et approuvé le 15 décembre 2015, par décret n° 2015-1675. »</p> <p>Cette volonté de préservation écologique fait de Ramatuelle un lieu exceptionnel.</p> <p>Malheureusement, notre premier séjour a été fortement perturbé par l'activité incessante des hélicoptères. Nous avons non seulement pu comptabiliser plus de 50 survols par jour et ce tous les jours pendant un mois mais avons également découvert avec stupeur la présence d'une hélisurface à proximité immédiate de notre maison dont l'activité entre 10 et 20 mouvements par jour est intolérable.</p> <p>Nous ne comprenons pas comment ces hélisurfaces ne sont pas répertoriées et indiquées aux agences immobilières de la région. C'est de toute évidence un élément primordial dans la prise de décision d'un achat onéreux.</p> <p>Par ailleurs, si l'on se réfère à votre courrier du 4 Août 2021 publié sur le site internet de la mairie il est précisé la définition suivante:</p> <p>« Une « hélisurface » est un simple terrain utilisé très rarement, à titre « occasionnel » : 200 mouvements par an et 20 mouvements par jour au maximum selon la réglementation nationale, soit par exemple un terrain qui accueillerait moins de deux hélicoptères par semaine tout au long de l'année (moins de 200 mouvements).</p> <p>Dans ce cas, il n'y a ni étude d'impact, ni autorisation préalable et dès lors qu'il y a une nuisance phonique, le Préfet a le pouvoir d'interdire son utilisation. »</p> <p>Il est indiscutable que l'hélisurface voisine de notre maison n'est pas utilisée de manière occasionnelle mais bien au contraire dans le but d'une activité commerciale soutenue.</p> <p>Nous nous étonnons de la contradiction entre la volonté politique de prendre en compte les problèmes écologiques et la permissivité dont jouissent les sociétés opératrices d'hélicoptères. Comment peut-on vouloir « endiguer l'invasion des voitures et renforcer l'ambiance naturelle » et laisser proliférer une activité nuisible et sans réelle réglementation des hélicoptères?</p> <p>Nous vous demandons de bien vouloir agir pour une interdiction des exploitations des hélisurfaces à proximité des lieux d'habitation et pour une limitation drastique des survols de la zone de Pampelonne. »</p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
21	Administré	7 septembre 2021	<p><i>« En vous remerciant très vivement pour votre écoute lors de notre entretien téléphonique la semaine dernière, je souhaite ainsi que mon épouse, (...), y donner suite en vous confirmant le caractère insupportable des nuisances dont nous continuons de souffrir notamment en raison de l'exploitation commerciale des DZ situées dans notre voisinage au sein du vallon de la Rouillère, et particulièrement de la DZ dite « Haut Rouillère », exploitée par le groupe Monacair/Héli Sécurité.</i></p> <p><i>Il est de notoriété publique en effet, et cela pourrait être facilement constaté par l'examen des données du radar de Nice, que cette DZ a depuis longtemps largement dépassé, et même « explosé » selon certains professionnels, le plafond réglementaire des 200 mouvements par an. Or nous regrettons de constater que l'exploitation de cette DZ continue de manière intensive, s'approchant souvent du plafond des vingt mouvements quotidiens, parfois même de 8h30 du matin à 8h30 du soir, sans pause méridienne. Cette situation désastreuse s'ajoute aux nuisances causées, quasi exclusivement sur le territoire de votre commune, par la DZ voisine dite de « Saint-Elme » à Gassin, avec dans l'un et l'autre cas des modes d'approche et de décollage anarchiques, très bruyants, voire dangereux, au près de nos propriétés et bâtiments. Et tout cela sans compter le fort trafic Est/Ouest survolant les habitations du vallon de la Rouillère...</i></p> <p><i>Nous sommes certains que vous conviendrez que cette situation dont l'impact affecte non seulement le vallon de la Rouillère mais une très large portion du territoire de la commune, y compris la zone de Pampelonne, doit cesser. Nous sommes confiants que l'action dans laquelle vous vous êtes récemment engagé avec vigueur et détermination aboutira à terme à un règlement définitif d'un problème qui pourrit notre vie quotidienne de Pâques à début octobre chaque année depuis près de vingt ans (je vous renvoie à notre échange de courrier de 2006 faisant suite déjà à plusieurs années de nuisances). A cet égard je tiens à vous réitérer que, compte tenu de l'expérience passée et également des graves critiques énoncées dans le rapport de la MRAE PACA de 2020 à l'encontre du projet de création d'une hélistation sur le haut Rouillère, nous ne pouvons imaginer que cette solution pérenne puisse aboutir à un autre résultat que de débarrasser définitivement le vallon de la Rouillère du fléau dont les habitants, la faune et le biotope, pourtant prétendument « protégés », souffrent depuis trop longtemps.</i></p> <p><i>Nous espérons donc un avenir meilleur grâce à vos efforts. Dans l'immédiat cependant, la cessation de l'exploitation illégale des DZ ayant dépassé le plafond annuel nous paraît revêtir un caractère d'une urgence particulière, notamment en prévision de la prochaine édition des Voiles de Saint-Tropez, qui ne manquera pas comme d'habitude malheureusement de se traduire par un nouveau pic de nuisances aériennes.</i></p>

		<p><i>Comme je vous l'avais indiqué la semaine dernière les gendarmes du détachement provisoire de la GTA m'avaient assuré lors de notre dernière conversation le jour de leur départ le 31 août que la DZ dite « Haut Rouillère » avait été fermée par le Préfet « depuis une dizaine de jours », ce qui paraissait à tous une décision logique quoique déjà tardive mais qui se trouve malheureusement: contredite par la réalité.</i></p> <p><i>Nous souhaitons vous demander d'user de votre influence et si nécessaire de vos pouvoirs de police pour faire cesser de manière urgente le grave trouble permanent à l'ordre public causé sur votre territoire par l'exploitation à l'évidence illégale des DZ ayant dépassé le plafond des 200 mouvements par an.</i></p> <p><i>Faute de pouvoir nous-mêmes contacter ni la GTA de Nice ni les services préfectoraux de la DGAC, qui à l'évidence se dispensent de répondre aux appels de simples particuliers comme nous, nous remettons notre sort entre vos mains.</i></p> <p><i>J'ai fait part à M. (X) du souhait que vous avez bien voulu m'exprimer d'une rencontre au titre de notre nouvelle association « Ciel Calme ». Il vous en remercie et se réjouit d'une telle opportunité lors de son prochain retour à Ramatuelle. Il me semblait cependant nécessaire de vous saisir sans attendre d'une situation qui me paraît nécessiter une réaction d'urgence. »</i></p>
--	--	---

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
22	Administrée	13 septembre 2021	<p><i>« je viens par la présente vous signaler les nuisances que je subis depuis le début du mois d'août. En effet des hélicoptères se posent à moins de 100m de chez moi (...) chemin des près à Ramatuelle). Pour situer à peu près, l'hélicoptère se trouve entre mon logement et le restaurant "la sauvageonne" tout proche de la route vers bonne terrasse. J'ai noté le numéro d'immatriculation d'un des 2 hélicoptères (celui qui fait le plus de rotation) F.HVAA appartenant à la société de transport Papagolf-Hélico... »</i></p> <p><i>PS : Pour info, lors de mon appel (16h40 le 13/9/21) les 2 hélico faisaient une rotation... »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
23	Administrés	21 septembre 2021	<p>« C'est avec étonnement, mais surtout avec satisfaction, que nous avons récemment appris la fermeture par arrêté préfectoral de la plupart des hélistations du golfe de Saint Tropez, suite au nombre excessif et illégal de poses d'hélicoptères, constaté par la police de l'air.</p> <p>Nous connaissons, Monsieur le Maire, votre détermination, et nous suivons avec attention vos nombreuses démarches pour préserver la tranquillité et la santé des Ramatuellois, et nous nous réjouissons de la remise en question d'un arrêté préfectoral pour la saison 2021. En effet, comme tous les habitants de Ramatuelle, nous avons constaté ces dernières années que le va-et-vient des hélicoptères est de plus en plus fréquent sur la commune, trop souvent à basse altitude, ce qui occasionne d'insupportables nuisances sonores pour les Ramatuellois comme pour les touristes. En outre, cette pollution de l'air est inacceptable, alors même que l'urgence de préserver la planète est une priorité nationale.</p> <p>Cependant, nous craignons également que la fermeture de la majorité des hélistations n'entraîne une augmentation des poses sur les hélisurfaces. En effet, alors que nous habitons un quartier préservé de la circulation et de l'agitation estivales, où les habitations sont clairsemées entre les vignes, nous subissons, plus encore ces dernières années, le bruit insupportable des hélicoptères se posant à proximité de chez nous pendant la belle saison. Pour certains, il est difficile, à notre niveau, de savoir précisément quelle est leur hélisurface, mais ces appareils passent très bas et font un bruit terrible. D'autres hélicoptères se posent derrière notre maison, chez un voisin qui, malgré plusieurs discussions, privilégie son intérêt financier, au détriment de la tranquillité de notre quartier et de la préservation de l'environnement.</p> <p>Outre la nuisance phonique importante, alors que nous vivons beaucoup dehors en été, nous craignons également un accident : l'aire d'atterrissage n'étant pas aménagée, les hélicoptères tournent très bas au-dessus des maisons du quartier pour la repérer, à tel point que les feuilles du mûrier devant notre maison ont tremblé plus d'une fois ! Un pilote, que nous sommes allés interpeller à ce sujet, nous a répondu qu'il n'avait pas vu notre maison...</p> <p>De plus, comme une pinède borde l'hélisurface en question, les pilotes, craignant sans doute de toucher les pins, se posent régulièrement à moins des 150 mètres exigés par la loi. C'est pourquoi nous avons contacté à plusieurs reprises la police de l'air : nous adressons également un courrier à la préfecture, pour demander au préfet d'interdire l'usage de cette hélisurface. De façon générale, il ne faudrait pas que les poses d'hélicoptères sur des terrains privés se multiplient, contournant ainsi l'interdiction préfectorale.</p> <p>Nous espérons donc, Monsieur le Maire, que ce courrier, même s'il a peu de poids face aux intérêts économiques de notre commune, sera un témoignage supplémentaire de l'exaspération de la plupart des Ramatuellois. »</p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
24	Administrés	23 septembre 2021	<p><u>Courrier adressé au Préfet - copie mairie du 18 février 2017 :</u></p> <p><i>« Je suis Néerlandais et propriétaire d'une maison dans le Val de Rian pendant 17 années. Le 13 août 2014 j'ai écrit une lettre à votre préfecture avec nos propositions de changer les tracées des voles des hélicoptères en nom des riverains dans le Val de Rian. A la réunion de la Môle j'ai expliqué mes idées et propositions de changer les tracées aériens des hélicos. 1) KON TIKI : va et vien directement de la mer (sa fonctionne !) 2) PAMPELONNE (CHATEAU) : va et vien ne fonctionnent pas ! va et vien direction Val de Rian et survolent nos maisons 3) PIN de MERLE : collage et décollage direction directe à la mer ne marche pas survolent nos maisons 4) Hélistation Grimaud vers 1) 2) 3) les hélicos survolent le Val de Rian et nos maisons J'ai dans le circonstance heureux d'avoir 7 petits enfants (2 bébés !!) Les bruits sonores sont intensifiés pendant toutes les années avec ça 10%. Nous ne pouvons plus acceptés les bruits sonores extraordinaires !! Dans mon discours à la Môle dans la présence de 4 maires !! J'ai expliqué de changer les suvoles directes - direction mer et pas tourner 180° dans le Val de Rian (campagne). Les maires présents et les directeurs de gendarmerie des transports aériens de Nice ont confirmé immédiatement de changer les trajectoires (tracées) des hélicos ! parce que la solution était accepté par les pilotes en même temps. Pas réalisé malheureusement. Je ne veux pas mobilier « Green Peace » ou des autres organisations éco etc. mais nous sommes désolées avec la hélistation française ! Vous devez décider en 2017 et ne pas être irrésolu. »</i></p> <p><u>Courrier adressé au Préfet - copie mairie du 23 septembre 2021 :</u></p> <p><i>« M. le Préfet : une blague que vous avez besoin d'un concours de dessins d'interdire des survols d'hélicoptères ! Aujourd'hui j'ai vu dans le Var Matin que vous avez fermé les hélistations Kon Tiki et Pin de Merle, seulement jusqu'à fin août ! Vous n'avez pas fermé Station Château de Pampelonne. C'est juste le station ou les hélicoptères survolent le Val de Rian. Maintenant on fréquentent le collage et décollage à Château Pampelonne. Nous avons maintenant 8 petits enfants et nous pouvons pas/plus tolérer les bruits sonores énormes. J'attend votre décret ! »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
25	Administrés	28 septembre 2021	<p><i>« Je réside Chemin de L' Oumède (N° ...) et malgré la "fermeture" des hélicoptères, de nombreux mouvements journaliers ont lieu encore à ce jour avec 2 directions majoritaires ; Bonne Terrasse et Coopérative viticole où ont lieu des posés.</i></p> <p><i>J'ai procédé à un comptage courant Août ; Les résultats vont bien au delà d' une seule nuisance ; Non respect des créneaux, altitude non respectée, entre autres.</i></p> <p><i>J'espère que l' année prochaine, la tranquillité des Résidents à l'année ramatuellois, sera respectée et vous assure de mon total soutien dans les démarches que vous engagerez dans ce sens.. »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
26	Administrés	4 octobre 2021	<p><i>« Je me permets de vous signaler la création d'une hélisurface commerciale Route de Bonne Terrasse. Notre maison est sise au (...) de cette route et est survolée plus de 20 fois par jour par des hélicoptères en approche de cette hélisurface pour se poser et re décoller</i></p> <p><i>Au mois d'août j'avais rencontré un pilote de la société Helisécurité sur place qui était convenu qu'il pouvait par n'importe quelle direction du vent arriver par la mer et se poser au plus loin de notre maison sur cette hélisurface « Ediosmo » Malgré cela , les appareils ont continué à survoler très bas notre maison.</i></p> <p><i>Vendredi 1er Octobre vers 17 h 30, après une quinzaine de survols,une machine d'Helisécurité est resté en vol stationnaire juste au dessus de la maison dans laquelle dormait un nouveau né, le réveillant et l'effrayant. J'ai attendu que l'appareil soit posé pour aller me plaindre auprès du pilote.</i></p> <p><i>Mes doléances ont reçu une réponse lapidaire : »ce n'est pas mon problème « et il m'a demandé de sortir, ce que j'ai refusé de faire dans l'attente des Policiers Municipaux et de la Gendarmerie, contactés.</i></p> <p><i>J'avais l'intention de marquer ces abus par un refus de laisser des pratiques perdurer .</i></p> <p><i>Du 15 juin à aujourd'hui ce sont 10 à 20 déposes soit 20 à 40 atterrissages et décollages par jour que nous subissons. Plusieurs compagnies se servent du même endroit et même une ligne régulière Nice St Tropez dont le guichet et la publicité sont à l'aéroport de Nice transporte des passagers ne faisant pas partie d'un groupe et arrivant séparément au terrain.</i></p> <p><i>Ce qui en fait un héliport clandestin sans aucune sécurité,avec tous les risques que cela induit.</i></p> <p><i>Devant les abus et la grande nuisance que nous subissons avec hélas de nombreux résidents de notre belle commune, je témoigne de mon grand mécontentement et demande que tout soit fait afin que la régulation de ce fléau soit efficace et respectée .</i></p> <p><i>Je ne pense pas que l'apport au compte goutte de touristes pressés soit de nature à changer l'économie de la presqu'île mais je suis certain que cette nuisance a des conséquences sur le stress qu'elle procure sur nombre de personnes .</i></p> <p><i>J'espère que la régularisation nécessaire sera mise en œuvre afin d'éviter des incidents certes non violents mais désagréables. »</i></p>

N°	EXPEDITEUR	DATE	OBSERVATIONS
27	Administrés	8 octobre 2021	<p><i>« La lecture des différentes contributions fait apparaître un fort mécontentement sur Pampelonne plage et résidences. Survol à basse altitude, nombre de mouvements excessifs et dépassé (>200), posers au petit bonheur (malheur) la chance....</i></p> <p><i>Je m'associe entièrement à leur courroux car les services de l'État (sous-préfecture et DGAC) semblent peu réactifs (15 jours).</i></p> <p><i>Certains élus ou personnes se croyant habilités arguent la nécessité de ce moyen de déplacement au motif de retombées économiques je note même "un peu de jalousie" et même, je me souviens d'avoir lu que si on voulait la tranquillité il fallait habiter le centre de la France. Ma famille compte 6 générations sur ce territoire, je ne prévois pas de laisser la place.</i></p> <p><i>Une étude sur l'aspect économique global a-t-elle été réalisée, une enquête publique diligentée ?</i></p> <p><i>Quand bien même, l'exigence de cette clientèle abusivement flattée "de qualité" ne reflète pas les aspirations de la majorité de la population, tout autant que les orientations respectueuses de l'environnement défendues par la mairie. J'ai du mal à comprendre qu'on m'incite à prendre le vélo pour aller à la plage pour participer à la transition énergétique quand d'autres s'y rendent en hélicoptère.?!?</i></p> <p><i>Je ne rappellerai pas les courriers (dépité j'ai tout jeté) et participations aux réunions bilan de fin de saison depuis près de 20 ans - oui 20- quoique maintenant le vulgum pecus en est exclu.</i></p> <p><i>Tous les ans les autorisations tendent à augmenter le quota de mouvements par divers stratagèmes. Plus personne ignore en outre l'effet néfaste du bruit sur la santé ; bruit omniprésent de jour et de nuit dans notre environnement sans qu'il soit souhaitable d'en rajouter.</i></p> <p><i>Bref. C' en est trop.</i></p> <p><i>Ceci étant, Pampelonne est très affectée et une solution doit être trouvée.mais que ceci ne soit pas au détriment d'autres secteurs et notamment le "vallon de La Rouillère" fortement impacté par ce que je compare au Rail d'Ouessan, a savoir est- ouest et inverse:</i></p> <p><i>Tahiti, Kon-tiki, Pin du merle, Haut Rouillère, Domaine Rouillère, Domaine Saint-Elme, Bèlieu, Polo, Mort du Luc, Grimaud, La Môle ...</i></p> <p><i>Une grande partie du trafic dénoncé par ailleurs emprunte ce couloir.</i></p> <p><i>Un résident de cet espace protégé (voir PADD du PLU) a contribué à votre consultation. Je m'associe à son mécontentement.</i></p> <p><i>Je crains par ailleurs que la population désespère d'une solution respectueuse des sites et de sa population, d'où peut-être le peu d'empressement à participer.</i></p>

			<p><i>Sauver Pampelonne</i> <i>Sauver Patapan</i> <i>Sauver La Rouillère</i> <i>SAUVONS RAMATUELLE !</i> <i>Sans abuser de cette tribune je vous remercie et félicite pour l' orientation et les succès juridiques que vous-même et votre équipe avez obtenus.</i> <i>Puissiez-vous fédérer les communes voisines. »</i></p>
--	--	--	--